



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



III - Prestataires

III.1 - Prestataires de services d'investissement

III.1.2. Règles d'organisation

Applicable au 21 juin 2011

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Position - Recommandation DOC-2011-09

Rédaction des questions/réponses des examens destinés à vérifier les connaissances minimales des acteurs de marché

Version consultée

Résumé

L'AMF précise la forme et le contenu pédagogique des questions-réponses des examens portant sur les connaissances professionnelles minimales et transversales qu'elle certifie.



[↓ Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

↘ Article 313-7-3 du règlement général

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

